



RÉGLEMENT LIGUE SB CHAMBERY

Saison 2024 – 2025

- Ligue ouverte à toutes personnes, du club, opens et autres clubs. Tous les mardis à 19h15 à partir du 10 septembre 2024 au 1 juillet 2025 sauf vacances scolaires et jours fériés.

Boules d'essai à 19h15

Le bowling se réserve le droit de demander le déplacement exceptionnel de la ligue un autre jour de la semaine si les pistes sont réservées pour une prestation.

Dates ligue saison 2024 – 2025

	1 ^{ère} période		2 ^{ème} période		3 ^{ème} période
1	10 septembre	1	10 décembre + remise récompense 1 ^{ère} période	1	25 mars + remise récompense 2 ^{ème} période
2	17 septembre	2	17 décembre	2	8 avril
3	24 septembre		Vacances d'hiver	3	15 avril
4	1 octobre	3	07 janvier		Vacances de Pâques
5	8 octobre	4	14 janvier	4	6 mai
		5	21 janvier	5	13 mai
6	15 octobre	6	28 janvier	6	20 mai
	Vacances de la toussaint	7	4 février	7	27 mai
7	5 novembre	8	11 février	8	3 juin
8	19 novembre	9	18 février	9	10 Juin
9	26 novembre		Vacances février	10	17 juin
10	3 décembre	10	11 mars	11	24 juin
		11	18 mars		1 juillet soirée ligue + récompense 3 ^{ème} période

- 1 juillet 2025 soirée ligue ne comptant pas pour les résultats. La date peut varier en fonction du IBowling.

REGLEMENT PRATIQUE DE LA LIGUE EN DOUBLETTE & INDIVIDUEL :

La ligue 2024– 2025 s'effectuera en doublette handicap (12 doublettes maximum).

En individuel handicap également pour les joueurs n'ayant pas de partenaire attitré.

Le handicap **sera recalculé chaque semaine. Pour la première soirée** le handicap sera celui du listing fédéral, calcul ci-dessous :

70 % de la différence de la moyenne avec 220. Règles s'appliquant au niveau de la FFBSQ.

Le joueur n'ayant pas son nombre de ligne au niveau de la fédération, la moyenne sera prise sur la dernière ligue effectuée.

Lors d'une 1^{ère} participation :

Une personne n'ayant jamais jouée le calcul suivant s'applique : Un handicap de « 49 » sera appliqué sur la 1^{ère} journées de ligue. Ensuite le handicap sera calculé sur la moyenne effectuée lors de la journée précédente.

Pour un ex licencié, ou arrêt ligue le calcul suivant s'applique : la dernière moyenne fédérale sera prise en compte.

Pour les matchs en doublette les remplaçants sont possibles. Seules les personnes jouant en individuel peuvent remplacer un joueur absent autant de fois qu'il est nécessaire. Un joueur inscrit dans une équipe ne peut donc remplacer un joueur manquant.

En cas d'absence d'un joueur le blind sera de 170. En cas de remplacement par un autre joueur le même principe s'applique.

Chaque équipe pourra avoir un remplaçant attitré (nommé au moment des inscriptions équipe) dans ce cas les points et bonifications seront attribués à l'équipe.

Il sera demandé aux joueurs de prévenir de leur absence si possible 2 jours avant la ligue.

Après chaque journée, les résultats Lexer seront mis à jour sur le site dédié et *également sur celui du SB Chambéry.*



Il sera demandé à chaque joueur de **porter le maillot de son club** au moment de la ligue, à défaut le joueur pourra porter un maillot orange qui lui sera prêté par le club.

**Les phases de huilages seront définies par le responsable ligue et responsable technique IBowling
(voir si les huilages peuvent changer en fonction de la periode)**

Les frais d'engagement sont de 16,00 € par personne par soirée à régler auprès du responsable encaissement ligue.

- 4 parties sur la même paire de pistes en Petersen.
- Une bonification de 4 points par match gagné sera appliquée, en cas d'égalité 2 points.
- Une bonification de 4 points supplémentaires sera attribuée à l'équipe ayant abattu le plus de quilles sur les 4 parties handicap.

Le classement fin de ligue se fera en fonction du classement par handicap et bonifications. En cas d'égalité le calcul se fera sur le nombre de quilles ou à défaut la meilleure moyenne scratch.

Récompenses : **Le budget se fera en fonction des participations**

1^{ère} doublette (prévisionnel de 200,00 € idem à la saison précédente)

2^{ème} doublette (prévisionnel de 160,00 € idem à la saison précédente)

3^{ème} doublette (prévisionnel de 120,00 € idem à la saison précédente)

Concernant le classement individuel, le 1^{er} masculin et la 1^{ère} féminine seront récompensé(es) également en fonction de la participation (prévisionnel de 50 € idem à la saison précédente)

Chaque doublette primée se verra récompensée par un bon d'achat chez un de nos sponsors SB Chambéry. Les joueurs auront également le choix pour l'achat d'une licence au SB Chambéry (tarif licence à voir avec le trésorier du club).

L'encaissement sera donné au trésorier, le responsable de la ligue gèrera les récompenses.

Un quota de lignes sera nécessaire afin d'accéder au classement et récompenses. 70% sur chaque période de ligue Printemps et hiver.

Le dernier mardi de la saison, aucun point ne sera attribué, cette soirée marquera la fin de ligue et le SB Chambéry proposera une animation qui clôturera la saison.

Homologation des lignes : **Les lignes seront homologuées sur demande du joueur. Dans ce cas, toutes les lignes du joueur pour la période passée seront homologuées.**

En cas de litiges ou autres réclamations, les demandes seront discutées entre l'organisateur de la ligue et le comité SB Chambéry. Chaque information devra être relayée par l'organisateur.

Aucune remarque ne devra être faite directement au staff IBowling (conditions de jeu, huilage, etc).

Le seul habilité est le responsable ligue.

Un groupe sur Messenger « Lignesb73 » (mail : lignesb73@gmail.com) permet à tous les ligueurs de communiquer sur leur présence, absence, et toute information utile concernant la ligue. Ce groupe permet également une communication rapide entre les joueurs et le secrétariat SB Chambéry.

Encadrement d'un nouveau joueur ou joueuse ligue : En cas de participation prolongée sur plus de 3 mardis une licence au club SB Chambéry devra-être prise sauf pour les licenciés d'un autre club.

Ce joueur ou cette joueuse pourra assister 3 fois aux entraînements collectifs afin qu'un animateur lui explique les bases du bowling. Si la personne est intéressée pour intégrer la ligue définitivement elle devra prendre une licence au club SB Chambéry (*voir les différentes licences*).

LES REFERENTS

- Organisateur ligue : Jean Pierre COURTOT
- Technicien ligue : Sandro Danesi ou Raphael
- Encaissement : Trésorier ou trésorier adjoint ou personne ayant délégation

Contact ligue : lignesb73@gmail.com

Validation du présent règlement par les membres du Comité SB Chambéry le : 29/08/24

Règlement transmis aux licencié(es) le : 30/08/2024

Répartition financière :

- Participation par joueur/soirée : **16,00 €**
- Reversement IBowling : 11,60
- Récompenses, homologation, soirée de clôture : 3,40
- Retour club : 1,00

** Ces tarifs sont revus chaque début de saison conjointement avec le IBowling et le Comité SB Chambéry.*